

Reprise de concessions non renouvelées dans les cimetières de Saint-Nazaire

A compter du 1er septembre 2024, la Ville de Saint-Nazaire va procéder à la reprise de terrains concédés dans les cimetières de La Briandais, Fontaine-Tuaud, Toutes-Aides, Méan-Penhoët et St-Marc. Ces concessions n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement et sont échues depuis plusieurs années.

Les concessions à reprendre ont été marquées d'un point de peinture fluo et un petit carton informatif est posé dessus. La mairie a également envoyé des courriers recommandés aux ayant-droits connus. Une liste est affichée dans les vitrines à l'entrée des cimetières.

Les familles qui le souhaitent peuvent retirer les objets déposés sur les emplacements et devront en informer au préalable l'unité domaine funéraire.

Renseignements :

- o Unité domaine funéraire
- o 02 40 00 40 00 (l'après-midi)
- o cimetieres@saintnazaire.fr

Votre contact

Saint-Nazaire agglomération

Service presse

presse@saintnazaire.fr